



CONDITIONS GÉNÉRALES DU JEU CONCOURS DE NOËL SUR INSTAGRAM

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR

La SAS Vital et Jean-Paul Pignol (8 Place Bellecour, 69002 Lyon) organise un jeu concours instagram gratuit sans obligation d'achat intitulé : jeu concours de noël

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu est ouvert à toute personne :

- Majeure
- En capacité de récupérer le gain dans un de nos points de retrait (visibles sur notre site internet)
- Disposant d'un compte Instagram valide

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer, les participants doivent :

- Suivre le compte Instagram de Maison Pignol
- Liker la publication du jeu concours
- Commenter la publication en identifiant une personne

ARTICLE 4 – DURÉE DU JEU

Le jeu se déroule du jeudi 4 décembre 2025 à 18h jusqu'au lundi 15 décembre 2025 à 14h.

ARTICLE 5 – DÉSIGNATION DU GAGNANT

Le gagnant sera tiré au sort parmi les participations valides le 15 décembre 2025 à 14h. Il sera contacté par message privé sur Instagram et affiché en story sur le compte Instagram de Maison Pignol.

ARTICLE 6 – DOTATION

Le gagnant remportera : un menu complet (entrée, plat et dessert) pour 2 personnes.

Le lot n'est ni échangeable ni remboursable.

ARTICLE 7 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données collectées sont uniquement destinées à la gestion du jeu concours. Conformément au RGPD, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression sur simple demande à : communication@pignol.fr

ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉ

La SAS Vital et Jean-Paul Pignol décline toute responsabilité en cas de problèmes techniques empêchant l'utilisateur de participer au jeu concours de noël. La société s'engage toutefois à fournir une assistance raisonnable pour résoudre ces problèmes.

ARTICLE 9 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.